

KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

PREFECTURE DU NORD

10 JAN. 2014

D.I.P.P./3°

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



oxylane
the pleasure and the benefits of sports

DECATHLON SA - OXYLANE GROUP
LOMPRET

Fait à Lezennes, le 30 Juillet 2013,
Modifié le 26 Novembre 2013

KALIÈS – KA13.07.002

K:\lcousin\OXYLANE - LOMPRET (59) DDAE\RMQ DREAL\OXYLANE - Résumé non technique v2.docx

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 000 48 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande d'autorisation de la Société DECATHLON pour l'exploitation d'un entrepôt à LOMPRET dans le département du Nord (59).

La Société DECATHLON est une enseigne de distribution rattachée à OXYLANE GROUP. Ce dernier est positionné sur 2 métiers majeurs :

- * création de produits sportifs mondiaux et de marques à partir de composants communs,
- * commercialisation locale et en ligne de produits et services.

Le futur bâtiment sera un Centre d'Approvisionnement Régional, dont l'activité consistera à recevoir les articles de sport en provenance des Centres d'Approvisionnement Continentaux (ou directement des fournisseurs) et à les redistribuer quotidiennement aux magasins, en fonction des commandes qu'ils ont passées. Cette réserve régionale livrera les magasins du grand Nord de la FRANCE.

Le site DECATHLON présentera une surface totale d'environ 182 278 m².

Les futures constructions occuperont une surface de 32 000 m². La Société DECATHLON exploitera :

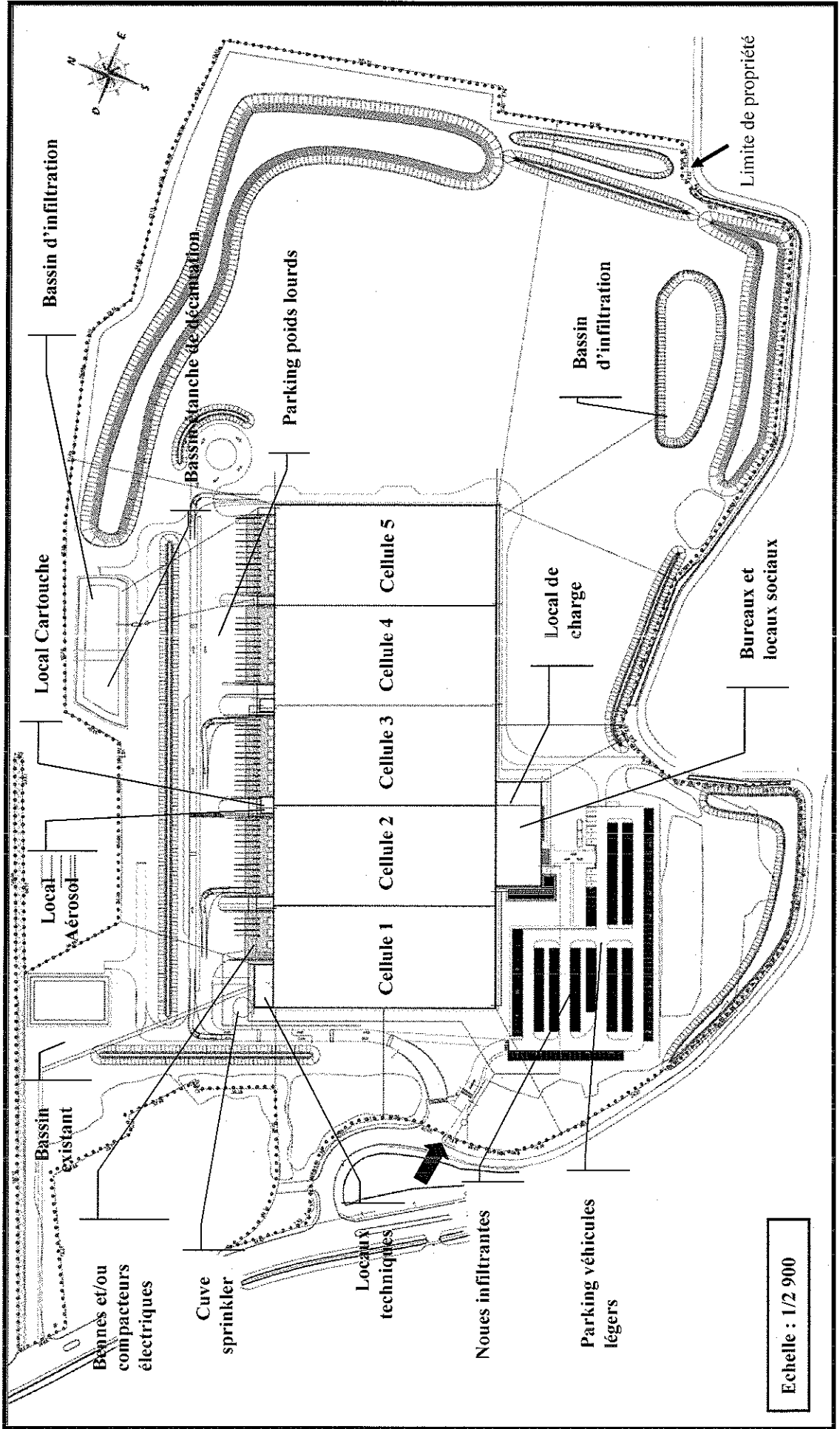
- * l'entrepôt recoupé en 5 cellules d'environ 6 000 m² chacune, pour l'activité d'entreposage des produits DECATHLON et de préparation des commandes,
- * des bureaux et locaux sociaux (accueil, sanitaires, salle de pause, vestiaires...),
- * des petits locaux de produits dangereux, en façade Nord : un local pour les aérosols et un local pour les cartouches,
- * des locaux techniques accolés en façades Nord et Sud : local de charge, local sprinklage, chaufferie, local électrique, local compresseur.

Le plan page suivante présente le site.



KALIÈS

LOCALISATION DES INSTALLATIONS FUTURES DU SITE DECATHLON A LOMPRET



Echelle : 1/2 900

La future plate-forme permettra la mise en œuvre des 4 métiers du logisticien à savoir :

- * le stockage ;
- * la gestion des stocks ;
- * la gestion des flux amont/aval ;
- * la préparation de commande (ou picking).

Les marchandises stockées seront celles que l'on trouve dans les magasins de l'enseigne : textiles de sport, appareils de sport (vélo, musculation, etc.), équipements sportifs et également, en très petites quantités, des aérosols (bombes de graisse pour vélo, etc.) et des cartouches de chasse. Pour les aérosols et cartouches, il s'agira d'un stockage occasionnel, l'activité principale étant le transit.

Les produits réceptionnés seront stockés soit en masse ou casiers (textiles, chaussures, etc.) soit sur racks et palettiers (affaires de sport volumineuses telles que cannes à pêche, cadres de vélo, appareils de musculation, etc.).

L'entrepôt logistique assurera par ailleurs un service d'e-commerce.

L'entrepôt sera appelé à fonctionner du lundi au samedi, 52 semaines par an (≈ 320 jours), en 2×8 , de 06h00 à 22h00. En période de forte activité (vacances d'été, fêtes de fin d'année, pics d'activité...), la plage horaire d'ouverture du site pourra exceptionnellement être 24h/24h, 7j/7j avec un fonctionnement en 3×8 .

Le site sera susceptible d'employer jusqu'à 250 personnes.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre de la rubrique :

× **1510** Stockage de matières combustibles en entrepôt couvert

↳ Enregistrement au titre des rubriques :

× **2662** Stockage de polymères

× **2663-1** Stockage à l'état alvéolaire ou expansé de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse est composée de polymères

× **2663-2** Stockage à l'état autre qu'alvéolaire ou expansé de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse est composée de polymères

↳ Déclaration au titre des rubriques :

× **1311** Stockage de produits explosifs

× **1530** Dépôt de papiers, carton ou matériaux combustibles analogues

× **2925** Atelier de charge d'accumulateurs.

ÉTUDE D'IMPACT



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site sera implanté sur la commune de LOMPRET, dans le département du Nord (59).

Il occupera la totalité ou une partie des parcelles cadastrales n°126, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 261, 510, 513, 515, 694, 695, 697 et 699 des sections B et AH, pour une surface totale d'environ 182 278 m².

Au Plan Local d'Urbanisme, le site est localisé en zones UE, AUCa et NP.

La zone UE est une zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités. Les installations classées pour la protection de l'environnement y sont autorisées sous réserve du respect de la législation en vigueur.

La zone AUCa est une zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation où les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate de la zone ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à planter dans l'ensemble de la zone. Cette zone a vocation à recevoir des installations industrielles, artisanales, des bureaux, commerces, services et équipements publics.

La zone NP est une zone naturelle et rurale de qualité paysagère à dominante récréative et de loisirs de plein air pouvant accueillir des équipements en lien avec cette vocation, dans le respect de la préservation des sites. Les constructions sont autorisées tout en préservant le site et l'environnement.

Le site retenu pour le projet est classé en zone UE et AUCa pour l'activité d'entrepôt et NP pour les aménagements paysagers.

Le projet sera donc compatible avec le PLU.

Par ailleurs, le site est localisé dans le périmètre de protection radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (PT1).

Le site sera implanté rue de Lille. Les principales infrastructures de transport présentes autour du site seront les suivantes :

- * la Départementale D7B en limite Ouest du site ;
- * la Départementale D652 à 100 m au Sud du site ;
- * la ligne TGV Eurostar à 700 m au Nord du site ;
- * la ligne SNCF LILLE – DUNKERQUE à 750 m au Nord du site.

Le canal de la Deûle est situé à 3 100 m au Sud du futur site.

L'habitation la plus proche est située à environ 55 mètres à l'Ouest du futur entrepôt.

Les édifices publics recensés à proximité sont :

- * une école, à 200 m à l'Est du site ;
- * une clinique, à 500 m à l'Ouest du site.

La zone d'étude ne comporte pas d'édifice protégé inscrit ou classé dans un rayon de moins de 500 m, le monument protégé le plus proche étant le Parc du Château de la Phalecque à 1 km au Nord du site.



FAUNE ET FLORE

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une zone NATURA 2000 ou un élément structurant de la Trame Verte et Bleue.

Par rapport aux éléments structurants de la Trame Verte et Bleue, le site est localisé à :

- * 800 m au Sud d'espaces à renaturer,
- * 2,5 km au Nord d'un corridor biologique, la Deûle,
- * 2,6 km au Sud-Ouest d'un espace relais,
- * 7,2 km au Sud d'un cœur de nature.

Les zones remarquables les plus proches autour du site sont les suivantes :

- * ZNIEFF II « Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin », à 6,4 km,
- * ZNIEFF I « Marais d'Emmerin et Haubourdin et anciens dépôts VNF de Santes et Petit Clairmarais », à 7,1 km,
- * ZNIEFF I « Les prés entre les deux eaux à Houplines », à 7,9 km,
- * ZNIEFF I « Prairies de Willemots », à 8,4 km,
- * ZNIEFF I « Les prés du Hem », à 9,7 km.

Quant aux sites NATURA 2000, les plus proches sont les suivants :

- * la Zone Spéciale de Conservation « Westvlaams Heuvelland » (BE2500003), à 17 km au nord,
- * la Zone de Protection Spéciale des « Cinq tailles » (FR3112002) à 21 km au Sud.

Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones remarquables.

Une note des potentialités écologiques faune/flore de la zone de projet de la Société DECATHLON à LOMPRET a été rédigée par la Société RAINETTE en Février 2013.

Il ressort de cette étude que les zones à potentialités les plus fortes correspondent aux zones de friches prairiales et aux pelouses sèches. Les potentialités sont moyennes pour les fourrés et les zones humides (fossé, ornières et zones inondées).

Dans le cadre du projet de la Société DECATHLON, les espaces verts représenteront 70% de la superficie totale du terrain.

Un nouveau passage sur le terrain sera réalisé par la Société RAINETTE en Mai/Juin 2014, dans une période plus propice à l'observation de la faune et de la flore. Il permettra de confirmer ou de modifier les potentialités identifiées.

Si nécessaire, et suite à cette nouvelle étude, des mesures compensatoires seront mises en œuvre par la Société DECATHLON.



EAU ET SOLS

➤ Caractéristiques de l'installation :

- Le site DECATHLON sera alimenté en eau potable par le réseau de distribution de la commune de LOMPRET. Le raccordement au réseau existant se fera au niveau de la rue de Lille.
- Les utilisations normales de l'eau sur l'entrepôt seront limitées :
 - ✗ à l'alimentation en eau potable et usages sanitaires,
 - ✗ au nettoyage des sols (auto-laveuses) et occasionnellement des engins de manutention et des camions,
 - ✗ à l'arrosage des espaces verts en période estivale sèche,
 - ✗ au compactage des cartons,
 - ✗ aux essais incendie.
- La future consommation d'eau est estimée à 2 500 m³/an.
- Le réseau de collecte des eaux sera de type séparatif :
 - ✗ les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal et traitées par la station d'épuration d'ARMENTIERES-PLOEGSTEERT,
 - ✗ les eaux pluviales seront infiltrées, soit directement, soit au niveau de noues et de bassins d'infiltration (les eaux de voirie seront préalablement décantées).

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Un dispositif de disconnexion sera installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.
- Les réseaux de collecte seront de type séparatif.
- Les eaux pluviales de voiries des poids lourds transiteront par le bassin de confinement qui servira de bassin de décantation et seront traitées par un séparateur à hydrocarbures de classe I avant de rejoindre le bassin d'infiltration existant au Nord du site.

- En cas d'incendie, le confinement des eaux d'extinction sera réalisé au droit de l'aire de manœuvre et sera assuré par la mise en place d'une vanne d'isolement sur le réseau Eaux Pluviales. Cette vanne automatique est prévue asservie au déclenchement du réseau sprinkler. Le confinement des eaux d'extinction se fera dans les quais, pour une capacité totale de 451 m³, dans la cellule en feu pour une capacité de confinement de 300 m³ et dans le bassin de confinement d'un volume de 1 200 m³.



AIR

➔ Caractéristiques de l'installation :

Les principaux rejets atmosphériques générés par le site en fonctionnement normal seront les suivants :

- ✗ les gaz d'échappement générés par les moteurs des camions de livraison et d'expédition, ainsi que par les véhicules légers du personnel, soit 100 camions et 250 véhicules légers par jour,
- ✗ les gaz de combustion issus des chaudières,
- ✗ l'hydrogène libéré lors des opérations de charges des batteries.

➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- La puissance cumulée des chaudières sera inférieure au seuil de Déclaration de la rubrique 2910 (Combustion).
- Les 2 chaudières seront des chaudières à condensation, limitant ainsi les consommations de gaz et les rejets atmosphériques liés à sa combustion.
- Le combustible utilisé dans les chaudières sera le gaz naturel.
- Les chaudières ne fonctionneront qu'en période hivernale.
- Les systèmes de contrôle des paramètres de marche des installations de combustion permettront le réglage de la combustion et donc la réduction des polluants rejetés à l'atmosphère.
- Des contrôles de l'efficacité énergétique des chaudières seront réalisés périodiquement.
- Les camions devront mettre leur moteur à l'arrêt lors des phases d'attente, de chargement et de déchargement afin de limiter leurs émissions atmosphériques.



CLIMAT

- Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement
 - Les activités liées du site DECATHLON seront à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :
 - * CO₂ : ce gaz proviendra de la combustion des carburants des véhicules,
 - * NOx : ces gaz seront émis par les installations de combustion du site.
- Mesures préventives et évaluation de l'impact :
 - La puissance cumulée des chaudières sera inférieure au seuil de Déclaration de la rubrique 2910 (Combustion).
 - Les 2 chaudières seront des chaudières à condensation, limitant ainsi les consommations de gaz et les rejets atmosphériques liés à sa combustion.
 - Les chaudières ne fonctionneront qu'en période hivernale.
 - Les systèmes de contrôle des paramètres de marche des installations de combustion permettront le réglage de la combustion et donc la réduction des polluants rejetés à l'atmosphère.
 - Des contrôles de l'efficacité énergétique des chaudières seront réalisés périodiquement.
 - Les camions devront mettre leur moteur à l'arrêt lors des phases d'attente, de chargement et de déchargement afin de limiter leurs émissions atmosphériques.



BRUIT

☉ Caractéristiques de l'installation :

- Le bruit ambiant est principalement conditionné par :
 - ✗ la circulation routière sur les principaux axes à proximité,
 - ✗ les activités industrielles et commerciales voisines, avec notamment le garage RENAULT,
 - ✗ les activités agricoles.
- L'habitation la plus proche est située à environ 55 mètres du futur entrepôt.
- Le bruit généré par l'exploitation de l'entrepôt proviendra :
 - ✗ des chaudières implantées dans un local chaufferie situé en excroissance de la cellule 1, sur la façade Nord de l'entrepôt ;
 - ✗ du compresseur d'air, situé en excroissance de la cellule 1, sur la façade Nord de l'entrepôt ;
 - ✗ de la circulation des engins, poids lourds et véhicules légers nécessaires à l'activité du site.
- L'entrepôt sera appelé à fonctionner du lundi au samedi, 52 semaines par an (≈ 320 jours), en 2 × 8, de 06h00 à 22h00. En période de forte activité (vacances d'été, fêtes de fin d'année, pics d'activité...), la plage horaire d'ouverture du site pourra exceptionnellement être 24h/24h, 7j/7j avec un fonctionnement en 3 × 8. Les livraisons et expéditions auront lieu dans la plage d'ouverture du site.
- Une campagne de mesures acoustiques caractérisant l'état initial a été effectuée dans le cadre de ce dossier en limites d'exploitation et au voisinage habité du site.
- Une modélisation acoustique, prenant en compte les émissions sonores du site, a également été réalisée. Les résultats de cette modélisation montrent que l'impact sonore des activités du site DECATHLON respecteront les exigences réglementaires qui lui seront applicables.

➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Le site sera implanté sur une zone d'activité.
- L'établissement n'aura pas de voisinage sensible tels que des écoles ou des hôpitaux.
- L'établissement sera implanté dans une zone dont la proximité d'importantes voies de communication limitera la traversée de zones d'habitations.
- Le site ne présentera pas de sirène autre que celle pour donner l'alarme, implantée à l'intérieur du bâtiment.
- La présence de ralentisseurs limitera la vitesse de circulation sur site à environ 30 km/h.
- Lorsque les camions seront en attente, chargement ou déchargement, leur moteur sera maintenu l'arrêt.
- Les opérations de manutention seront réalisées par des chariots ou transpalettes électriques. Leurs émissions sonores seront donc réduites par rapport à des engins thermiques.
- Les installations techniques susceptibles de générer un impact sonore feront l'objet d'un cloisonnement spécifique, à l'intérieur du bâtiment.
- La Société a prévu la réalisation de merlons, faisant obstacle à la propagation du bruit.
- Un mur anti-bruit sera également disposé sur le merlon n°5.



DECHETS

☉ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site DECATHLON seront :

- * des emballages en plastiques,
- * des emballages en cartons,
- * des palettes en bois cassées ou non consignées,
- * des déchets de bureaux et du réfectoire assimilés à des déchets municipaux en mélange,
- * des déchets encombrants,
- * les boues du séparateur à hydrocarbures.

☉ Elimination :

- L'ensemble des déchets générés par la Société DECATHLON sera pris en charge par des prestataires autorisés pour leur collecte, leur transport, leur tri, leur élimination ou leur valorisation.
- L'accent sera mis sur la réduction à la source des déchets. Les filières de valorisation et de recyclage techniquement et économiquement possibles seront dans tous les cas privilégiées à celles d'enfouissement. Seuls les déchets ultimes, non recyclables, seront incinérés. Les déchets dangereux seront stockés sur site et collectés séparément, de manière à éviter la contamination des déchets non dangereux.
- L'ensemble des sites DECATHLON adhère à une politique de tri sélectif en vue du recyclage ou de la valorisation des déchets (du type cartons et bois d'une part et plastiques d'autre part). Il en sera de même pour le site de LOMPRET.



TRAFIC

☉ Caractéristiques de l'installation :

- Le site DECATHLON sera implanté rue le Lille sur la commune de LOMPRET. Il sera bien desservi par le réseau routier.
- L'accès au site se fera uniquement par la rue de Lille.
- Les infrastructures de transport routier localisées à proximité du site sont les suivantes :
 - ✖ la Départementale D7B en limite Ouest du site ;
 - ✖ la Départementale D652 à 100 m au Sud du site ;
 - ✖ la Départementale D257 à 430 m à l'Est du site ;
 - ✖ la Départementale D751 à 550 m à l'Est du site ;
 - ✖ la Départementale D933 à 760 m au Sud du site ;
 - ✖ la Départementale D208 à 1 000 m au Sud du site ;
 - ✖ la Départementale D654 à 1 600 m à l'Ouest du site ;
 - ✖ la Départementale D57 à 1 800 m au Nord-Est du site ;
- L'exploitation de l'entrepôt générera un trafic routier estimé à :
 - ✖ 50 à 80 poids lourds par jour,
 - ✖ 250 véhicules légers par jour.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Au vu des données de comptages routiers et en considérant que l'ensemble des véhicules emprunte l'ensemble des routes ci-dessous, le trafic journalier lié à l'activité du site représentera une augmentation de :
 - ✗ 3,6 % du trafic de la route départementale RD7B, au Nord du site,
 - ✗ 2,5 % du trafic de la route départementale RD7B, au Sud du site,
 - ✗ 0,4 % du trafic de la route départementale RD652,
 - ✗ 2,7 % du trafic de la route départementale RD208,
 - ✗ 2,8 % du trafic de la route départementale RD654.

- Les camions utiliseront de préférence les grands axes et les axes éloignés des quartiers d'habitations.

- La commune de LOMPRET est située sur la communauté d'agglomération de LMCU. Cette dernière dispose d'un Plan de Déplacement Urbain 2010 – 2020 dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter les déplacements en usant de moyens de transport alternatifs (vélo, covoiturage, trains, bus, etc.). Le personnel du site sera encouragé à user de moyens de transports collectifs pour se déplacer ; l'employeur remboursera 50% du tarif des abonnements de ses employés.



EFFETS CUMULES

➤ Projets recensés à proximité du site :

Un seul projet a été recensé à proximité du site.

Il s'agit du projet d'aménagement de bâtiments collectifs (70 logements et d'une maison médicale) à VERLINGHEM.

Au regard de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, ce projet est visé par la rubrique **2.1.5.0 soumise à déclaration** : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha.

➤ Evaluation de l'impact :

Les impacts potentiels de la Société DECATHLON ne seront pas susceptibles, par leur nature et leur importance, d'interagir avec le projet présenté ci-dessus.

VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

➔ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Étude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- * des effluents aqueux,
- * des rejets atmosphériques,
- * des émissions acoustiques,
- * des déchets.

➔ Evaluation de l'impact sanitaire

➤ Eau :

Le site ne générera pas d'eau usée industrielle.

Les eaux usées générées par le site seront des eaux usées domestiques (sanitaires), et les eaux pluviales qui seront infiltrées sur le site.

Les eaux usées générées par l'entrepôt ne seront pas susceptibles de comporter d'éléments toxiques ou nocifs et ne présenteront pas de risque pour la santé des riverains.

➤ Air :

Les rejets atmosphériques seront principalement composés des gaz d'échappement générés par le trafic de véhicules (100 camions et 250 véhicules légers par jour).

Des rejets de gaz de combustion issus des 2 chaudières de 500 kW alimentées en gaz naturel sont également attendus.

Au regard de ces éléments, l'impact du site DECATHLON sur la santé des populations riveraines dans le domaine de l'air pourra être considéré comme négligeable.

➤ Bruit :

Au vu des mesures acoustiques effectuées en limite de propriété et au voisinage habité ainsi que de la modélisation acoustique réalisée, les niveaux sonores relevés sont caractéristiques des bruits de conversation.

De ce point de vue, le site ne pourra être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

➤ Déchets :

Les déchets générés par le site seront majoritairement des déchets d'emballage non dangereux.

Les déchets possédant un caractère nocif ne présentent pas de phénomènes d'envols et sont stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a pas de contact possible entre ces déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

➤ Evaluation globale du risque sanitaire

En conclusion, l'impact sanitaire de l'entrepôt DECATHLON pourra être considéré comme non significatif dans les domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets.

ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations de l'entrepôt DECATHLON. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que le risque le plus élevé sur les entrepôts concerne les incendies de stockage. Les conséquences sur l'extérieur sont principalement la pollution atmosphérique, les dommages matériels externes et la limitation de la circulation à proximité.
- Sur le site DECATHLON, les principaux risques identifiés concernent la présence de gasoil, la présence d'un réseau de gaz naturel, le stockage d'aérosols, de bombes de gaz et de cartouches de chasse, ainsi que le stockage en grandes quantités de matières combustibles (54 755 t).
- L'analyse des risques menée a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation de l'entrepôt. Au vu de la cotation réalisée, il apparaît que le site sera susceptible de générer un accident majeur.

Il s'agit de l'émission de fumées toxiques engendrées par l'incendie d'une des cellules de l'entrepôt.

- Concernant les risques externes, l'entreprise la plus proche est le garage RENAULT, en limite de propriété Ouest. De par son activité, il n'est pas susceptible de présenter des risques pour l'exploitation du site de la Société DECATHLON.

Les risques liés au trafic ferroviaire ont été écartés, la voie ferrée la plus proche du site étant située à 700 m au Nord du site.

Il en va de même pour la circulation fluviale, la voie la plus proche étant la Deûle, à 2,5 km au Sud-Est du site.

Les risques liés à la circulation routière ont également été écartés, la route la plus proche étant située à 100 m au Sud.

Enfin, les risques de chute d'avion ont eux aussi été écartés, aucun aérodrome ou aéroport n'étant implanté dans un rayon de 2 km autour du site.

- Les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations sont ceux liés à la foudre. Ces risques seront néanmoins limités par la mise en œuvre des recommandations de l'analyse du risque foudre. Ce risque peut donc être écarté.
- L'accident majeur identifié dans l'analyse préliminaire des risques a fait l'objet d'un examen détaillé.

Il a été représenté sous forme de nœud papillon, indiquant les différentes étapes entre les événements initiateurs et le phénomène dangereux. Cette représentation permet d'indiquer les mesures de maîtrise de risque prises par la Société DECATHLON ainsi que les probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux.

L'accident majeur identifié est présenté dans le tableau ci-dessous.

N° Scénarios	Phénomène dangereux	Gravité	Probabilité ¹	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Cinétique
1 à 20	Emission de fumées toxiques	/	E	Toxique	/	/	254 m (à 10 m de haut) 290 m (à 20 m de haut)	Rapide

Le seuil des effets irréversibles en cas d'incendie est atteint à 10 mètres de hauteur. Les bâtiments construits dans ce périmètre ne seront pas impactés par les émissions de fumées toxiques. De ce fait la gravité de cet accident majeur potentiel est cotée : « / ».

La cartographie des zones d'effets de cet accident majeur potentiel est rappelée à la page suivante.

La cartographie de cet accident est présentée ci-après.

¹ Probabilité E : Evènement possible mais extrêmement peu probable

- Des mesures techniques et organisationnelles seront mises en œuvre sur le site afin d'éviter que les événements cités dans l'analyse des risques ne se produisent et d'en limiter les conséquences. Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :
- ✖ Les parois extérieures de l'entrepôt seront implantées à une distance minimale de 20 mètres de l'enceinte de l'établissement.
 - ✖ Le bâtiment sera recoupé en 5 cellules de 6 000 m².
 - ✖ Les cellules de stockage seront séparées les unes des autres par des murs séparatifs auto-stables, coupe-feu de degré 2 heures (REI 120), dépassant d'1 m en toiture.
 - ✖ Dans ces murs séparatifs seront incorporées des portes coulissantes coupe-feu de degré équivalent à celui du mur, asservies à une détection incendie.
 - ✖ Les matières dangereuses seront stockées dans une cellule particulière isolée par des murs REI 120.
 - ✖ Les cellules de stockage seront équipées d'un système de détection optique de fumées avec report d'alarme.
 - ✖ Les cellules de stockage ainsi que les bureaux, le local sprinkler, le local de charge et le local du transformateur seront équipés d'un système d'extinction automatique.
 - ✖ Les cellules de stockage disposeront de RIA et d'extincteurs adaptés aux risques et 6 hydrants seront créés.
 - ✖ Le site disposera d'une équipe interne de première intervention et de Sauveteurs Secouristes du Travail.
 - ✖ Le bâtiment sera conçu en rétention afin d'assurer le confinement des eaux d'extinction incendie. Une partie des eaux pourra également être retenue au niveau des quais.
 - ✖ Le personnel sera formé.
 - ✖ Des consignes de sécurité ainsi qu'un Plan de d'Intervention interne seront établis.
 - ✖ Les équipements et installations feront l'objet de contrôles périodiques.

NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site DECATHLON sera de 250 personnes.

Le personnel du site DECATHLON disposera de sanitaires, douches et vestiaires en nombre suffisant ainsi que d'une salle de repos et d'un réfectoire.

De plus, il disposera des équipements de protection individuelle suivants :

- * vêtements de travail,
- * chaussures de sécurité,
- * bouchons d'oreille,
- * gants,
- * casques,
- * etc.

Les salariés du site DECATHLON recevront plusieurs formations dont :

- * Sauveteurs-secouristes du travail,
- * Equipier incendie,
- * Habilitation électrique,
- * Cariste.

Le personnel sera suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, le site DECATHLON possèdera un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunira tous les trimestres.